

n° 119. Participation  
de Constructeurs. Conventions  
avec M. FELTEN Yvon

Le Maire est autorisé à signer deux conventions avec M. Yvon FELTEN, domicilié à  
mmms, 30 rue Gabriel Souillers, candidat à la construction dans le chemin de Blauch,  
vignes.

Ces conventions fixent :

19- la participation de l'intéressé dans les frais fixes (10000<sup>F</sup>), concernant les travaux

réfectus de l'éd. et de l'éd.  
général de coll. local et financer  
en et approuvé par nous  
Maire de h. de h.  
pour l'éd. par les autorisations  
de construction jointes et l'avis en  
le 1.10.68  
mmms, le 22.8.68.  
Pour le Maire  
L. S. P. Lejeune  
M. B. Ruffon.

d'infrastructure consécutif au développement de la commune.

20- la participation de l'intéressé dans les frais de mise en visibilité du chemin.  
(570<sup>F</sup> pendant 15 ans.)

Ces conventions seraient annulées si le candidat ne parvenait à être propriétaire, ou  
tenancier sur lequel la construction est envisagée.